

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025 À 19 H 45
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Manon Huard conseillère, district n° 2
Louis Cloutier, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Robert Genest, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Est absent : Monsieur François Bégin, conseiller, district n° 1

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 45.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1 Avis de motion / Règlement numéro 12790-2025 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2026
 - 3.2 Dépôt du projet de Règlement numéro 12790-2025 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2026
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

204-12-2025

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Avis de motion / Règlement numéro 12790-2025 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2026

La conseillère Emmanuelle Roy donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12790-2025 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2026.

3.2 Dépôt du projet de Règlement numéro 12790-2025 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2026

La conseillère Emmanuelle Roy dépose le projet de Règlement numéro 12790-2025 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2026, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce règlement aura pour but d'imposer, et de prélever des taxes foncières et spéciales, des compensations, des tarifs pour les services, etc., pour l'année 2026, sur les immeubles situés sur le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 48, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la seconde période de questions à 19 h 48.

205-12-2025

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 48.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA